



## PROCÈS-VERBAL

### BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 MAI 2024 À 9 H 00

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Marine FILIPIDIS, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Gérard WEYN, M. Frédéric BESSET, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Jean-Michel LE QUILLIEC, Mme Catherine DAILLY, Mme Isabelle ROSE MASSEIN, M. Hervé ROBERTI, M. Emmanuel PERRIN, M. Karim BOUKHACHBA.

#### ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Badia ZRARI, Mme Sophie LEHNER, M. Jean-François DARDENNE, M. Fabrice MARTIN, M. Alexandre OUIZILLE.

#### ÉTAIENT ABSENTS :

M. Jean-Michel ROBERT, M. Didier ROSIER, Mme Bérénice TALL.

---

<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>21</b>
<b>Quorum :</b>	<b>11</b>
<b>Nombre de présents :</b>	<b>13</b>

---

### **Sommaire**

24B032 - AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU COMITE DEPARTEMENTAL OISE ATHLETISME .....	9
24B033 - AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU COMITE DEPARTEMENTAL DE JUDO DE L'OISE (COJ) .....	11
24B034 - AUTORISATION D'OCCUPATION DU GYMNASE MARIE CURIE A L'ENTENTE OISE ATHLETISME (EOA).....	12
24B035 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION APESA VALLEE DE L'OISE .....	12
24B036 - RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A L'ALLIANCE SEINE-ESCAUT .....	13
24B037 - DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'ADHESION A L'ASSOCIATION ALLIANCE VILLES EMPLOI (AVE) POUR 2024.....	14
24B038 - HABITAT GDV - REALISATION DES TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS DE SAINT MAXIMIN _ DEMANDE DE SUBVENTION FNADT .....	15
24B039 - OPAH INTERCOMMUNALE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS .....	15

24B040 - NPNRU - CONVENTION ENTRE L'ACSO, EOHS, CLESENCE, CDC HABITAT ET L'OPAC DE L'OISE POUR L'EXPLOITATION DES DONNEES D'OCCUPATION DU PARC SOCIAL .....	17
24B041 - STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE - DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA MILDECA.....	17
24B042 - CARREFOUR DE FEMMES - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS 2024 EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES.....	18
24B043 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION FONDS AIR BOIS .....	20
24B044 - PARTICIPATION DE L'ACSO AU PROJET "MIEUX CONNAITRE POUR MIEUX AGIR SUR LA QUALITE DE L'AIR EN HAUTS DE FRANCE" AQAHA.....	21
24B045 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION FNCCR.....	22
24B046 - FOURNITURE ET LIVRAISON D'UNE BENNE A ORDURES MENAGERES POUR LA COLLECTE EN PORTE A PORTE DES DECHETS : ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC.....	22
24B047 - CARNAVAL DES POSSIBLES : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT POUR LA PROMOTION DES INITIATIVES EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CITOYENNE SUR LE TERRITOIRE DE L'ACSO ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE DEPLOIEMENT DU FESTIVAL LE CARNAVAL DES POSSIBLES .....	23
24B048 - ASSOCIATIONS : DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE .....	24
24B049 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES.....	24
24B050 - DEMANDE DE SUBVENTION DRAC 2024-2025 POUR LE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF QU'(ART)IER RÉSIDENCES-MISSION À DES FINS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE ET DE COHÉSION SOCIALE .....	27
24B051 - DEMANDE DE SUBVENTION A SOLLICITER AUPRES DE LA REGION HAUTS DE FRANCE POUR LE DEPLOIEMENT DU PROJET CHAPITEAU-GOURNAY .....	28

---

M. VILLEMMAIN :

*Mes chers collègues, je souhaiterais évoquer deux points avant d'entamer l'ordre du jour officiel. Le premier concerne ce que j'appellerai l'événement « coulée de boue » suite aux intempéries, qui a eu lieu dans plusieurs de nos communes, surtout sur le versant droit du terrain et, évidemment, sur le coteau Sud qui donne sur Saint-Leu-d'Esserent. J'en tire deux leçons sans aller d'une manière très approfondie. D'une part, je pense qu'il est nécessaire que nous mettions en place, au niveau de l'ACSO, un réseau d'alertes, étant donné que Raymond a eu le réflexe de nous appeler, ce qui nous a permis, en partenariat avec la Direction de l'ACSO, mais également avec Jean-Pierre, nous nous trouvons sur le terrain, rejoints par d'autres, également par Saint-Vaast-lès-Mello. Toutefois, même s'il s'agissait d'un degré moindre, Thiverny a été touché, mais également Saint-Leu-d'Esserent, qui était gravement touché. Saint-Leu-d'Esserent dispose de plus de moyens que Cramoisy, mais il est également vrai qu'il m'a fallu deux longues heures afin de mesurer l'ampleur du retard et une partie de l'ampleur des dégâts de Saint-Leu-d'Esserent. Ainsi, l'idée serait peut-être que nous disposions de ce réseau d'alertes afin de recevoir des informations qui circulent et de déterminer les mesures que nous devrions adopter au cours d'une réunion que nous pourrions nommer « réunion de crise », même si elle n'est que téléphonique. Nous prendrons notre temps, aucune urgence absolue n'est à signaler, toutefois, il est nécessaire que nous puissions l'acter.*

*Le deuxième enseignement concerne le fait que nous ne pouvons plus laisser le plateau de Saint-Leu-d'Esserent, Cramoisy, Maysel et Thiverny ainsi, sans que nous nous en occupions. Personnellement, j'ai été choqué en prenant la route entre Cramoisy et Saint-Leu-d'Esserent par la manière dont les terrains sont cultivés. Il s'agit d'un plateau qui n'est pas plat, mais qui se rapproche plus, par moments, à un ballon de football, tellement il est bombé, qu'à un plateau plat. Ainsi, quelle que soit*

*la manière dont le terrain est cultivé, il est évident que l'eau ravinera toujours. J'envisage ainsi, si personne n'y est opposé, nous y procéderons, je souhaite effectivement que, accompagnés des maires concernés par ce plateau, nous puissions rencontrer le SIVT (Syndicat de la Vallée du Thérain), mais aussi l'Agence de bassin, étant donné qu'il s'agit là des deux organismes qui sont habilités à la GEMAPI, et que nous puissions également travailler avec la Chambre d'agriculture et les agriculteurs concernés afin d'analyser comment nous pouvons mettre en place des mesures de protection de nos communes. Celles-ci pouvant être impactées ultérieurement par le même phénomène de crise, comme nous ne pouvons pas rester indéfiniment dans la phase de réparation. Je pense qu'il est impératif que nous soyons dans la phase de prévention. Et dans ce cadre-là, je verrai avec l'Entente et le SIVT afin que nous disposions d'une étude diagnostique et des préconisations de lutte contre le ruissellement des eaux vers nos communes, étant donné que nos habitants, les habitants de ces communes, sont tout de même touchés directement et peuvent tout perdre en un rien de temps, et la situation est tout de même désolante. Bien entendu, nous constatons en premier lieu les dégâts matériels, mais je pense que cela engendre également des séquelles d'ordre social et d'ordre moral, lorsqu'en une nuit, le travail de pratiquement toute une vie est détruit. Tels sont les propos dont je souhaitais vous faire part, si aucune opposition flagrante n'est déposée par rapport à cette démarche de :*

- *mise autour de la table de tous les intéressés de ce sujet de prévention des risques de ruissellement d'eau, bien évidemment, mais également, de boue du plateau,*
- *reconquête de plantations de haies,*
- *reconquête des fossés, j'en passe et des meilleurs, des busages.*

*Nous étudierons plus tard les préconisations communales. Tels sont les propos que je souhaitais exprimer en introduction concernant cet événement. Frédéric.*

#### M. BESSET :

*Je souhaitais pointer l'essentiel de ces deux axes possibles. Concernant l'alerte, nous disposons déjà tout de même d'un chargé de mission, donc j'ignore s'il était davantage orienté vers les plus petits villages, toutefois, il doit sûrement disposer des moyens de diffuser rapidement l'alerte étant donné qu'il est en train de travailler sur un plan intercommunal. Je suppose ainsi qu'il est à même de le faire.*

*Concernant les moyens, Saint-Leu-d'Esserent dispose probablement de plus de moyens financiers, mais toute la nuit de la coulée de boue, nous n'étions que cinq à manier la pelle. Que nous soyons trois ou cinq, nous restons dans les ordres de grandeur. Je pense ainsi qu'effectivement, ce genre de crise, qui est caractérisé par un retour à la normale qui nécessite du nettoyage, marque également nos propres limites. Je dispose de huit pompiers communaux, seulement deux d'entre eux étaient disponibles, mais qui devaient travailler le lendemain. Nous n'avons pas réalisé de miracle, nous aurions effectivement dû actionner davantage les lances et très rapidement. Telle est la raison pour laquelle, après une semaine, je me suis demandé s'il était nécessaire que je demande de l'aide à l'ACSO. Il était un peu tard, et tout avait séché.*

*Concernant la prévention, de mon point de vue, cela pose toute la question du fait que depuis maintenant 15 ans, je propose aux agriculteurs de changer de pratique. Nous assistons à une réunion annuelle avec les douze exploitants agricoles au sein de la commune et la première partie du temps, ils regardent au plafond et la deuxième partie, ils sortent la machine à plainte en disant que nous ne les apprécions guère et que nous leur formulons des demandes impossibles. J'espère bien qu'avec la force de l'ACSO et des relations directes avec la Chambre d'agriculture, nous arriverons à faire mieux, toutefois, il y a quelques semaines de cela, nous avons encore essayé en invitant les équipes de l'ACSO, Xavier JAMIN a apporté la même bonne parole, mais a été tout de même peu écouté. Il est également probablement question de certains durcissements des relations et je n'ai aucun problème avec cette situation, comme je pense que nous leur avons suffisamment avancé de propositions. Nous*

*commencerons ainsi par nous-mêmes, dans les chemins ruraux, toutefois, à un moment, il sera nécessaire que nous les bousculions un peu plus.*

M. VILLEMMAIN :

*D'accord. Raymond.*

M. GALLIEGUE :

*Oui, merci, Jean-Claude, de me laisser la parole. Je souhaite également remercier tous ceux qui nous ont aidés, toutefois, je l'ai déjà fait. La problématique du ruissellement est qu'il existe une barrière : le ruissellement rural et tout ce qui le concerne, autrement dit les champs, et par rapport à cela, l'ACSO ne dispose pas de la compétence du ruissellement agricole. Il faudrait que l'ACSO puisse prendre la compétence du ruissellement agricole afin de pouvoir agir pour, ensuite, déléguer cette compétence, probablement, au SIVT ou à la Vallée de la Brèche s'agissant de l'autre côté. Toutefois, telle est la situation, le ruissellement agricole reste de la compétence des maires, et concernant la goutte d'eau qui arrive dans le village, l'ACSO prend le relai étant donné qu'il s'agit, là, de ruissellement urbain. Tout ce qui s'est passé avant cependant, non, la situation n'est pas normale et est d'un ridicule. L'eau qui tombe systématiquement dans les champs, comme il existe une forte déclivité, elle arrivera systématiquement dans le village, avec tout ce que cela comporte. Cette situation est celle que nous devons analyser de nouveau, cette compétence du ruissellement. L'ACSO ne pourrait-elle pas la prendre et la redonner au SIVT ou à la Vallée de la Brèche sachant que telle est la problématique ?*

M. VILLEMMAIN :

*Je suis effectivement d'accord avec toi concernant les problèmes de compétence. Toutefois, j'allais dire, dans le cadre de l'urgence, pour apporter des mesures de prévention, je pense que le devoir de l'ACSO, tel que je le comprends personnellement, a minima, est de mettre les gens autour de la table et de réfléchir à la manière dont nous pouvons travailler tous ensemble. Telle est la situation. Les compétences concernant l'eau sont très morcelées, toutefois, à un moment donné, il est bien nécessaire que nous essayions de trouver les moyens de mettre en commun nos forces afin de pouvoir prévenir ce type d'accident naturel, mais d'accident tout de même, afin d'empêcher que nos populations soient encore victimes. Effectivement, l'autre fois, il s'agissait d'un mur qui a cédé chez toi, ailleurs, un ruissellement s'est produit par la route de l'église, à Saint-Leu-d'Esserent, par la route qui descend du plateau, puis par un autre. Alors, à Thiverny, je l'ignore, je ne m'y suis pas rendu. Il est ainsi impératif que nous réalisons un constat de ce qui s'est passé, qu'on nous donne des préconisations, et si dans les préconisations, il est nécessaire d'analyser cette compétence du ruissellement rural comme tu l'as affirmé, nous regarderons ainsi ensemble dans le cadre, justement, des ateliers d'extension des compétences. Les communes rurales, nous ne pouvons pas vous laisser seules face à cette puissance des éléments naturels, il est nécessaire que nous prenions des initiatives et cela rejoint les propos de Frédéric. Saint-Leu-d'Esserent, seul face à ces agriculteurs, ils regardent le plafond et après, ils se plaignent. Toutefois, si nous invitons tout le monde autour de la table... j'ai effectivement oublié de mentionner que j'inviterai, bien entendu, l'État à être présent ainsi que le Département. Si nous invitons ainsi tous les partenaires autour de la table, il faudra bien qu'à un moment donné ou à un autre, ils nous disent, je vous prie de m'excuser l'expression, elle est toutefois claire : « Oui ou merde, nous travaillons avec vous », voilà tout. Ainsi, au moins, tout le monde saura s'il souhaite travailler dans le bon sens ou s'il ne veut pas travailler dans le bon sens, s'il ne pense qu'à lui et à son tiroir-caisse ou s'il pense à l'avenir des communes, à l'avenir du territoire, voilà tout. Ma démarche est la suivante : mettons-nous autour de la table, discutons, réalisons une étude, des*

*diagnostics, et des préconisations et « qui fait quoi ? ». Ensuite, nous verrons qui paie, s'agissant de cette question. Jean-Pierre.*

M. BOSINO :

*Évidemment, je suis d'accord avec les propositions que tu avances. Il n'existe aucune ambiguïté par rapport à cela, je ne développe pas. Il est nécessaire que nous fassions tout ce que nous pouvons en termes de soutien, de solidarité avec les communes qui ont été victimes de ces coulées de boue et de ces inondations. Toutefois, la remarque de Raymond m'interpelle étant donné que j'avoue que je ne faisais pas la distinction entre un ruissellement urbain et un ruissellement rural, je ne distinguais pas la différence. Cet aspect est ainsi important, y compris ce que nous regardions dans le cadre de la GEMAPI, étant donné qu'il s'agit d'une compétence de l'Agglomération. « PI » signifie « protection contre les inondations », alors, il ne s'agit pas du ruissellement, toutefois, cela aboutit malgré tout à l'inondation, et donc, que recouvre précisément le périmètre du « PI » de la GEMAPI ? Je pense que cela en vaut la peine que nous analysons ce qui y est compris.*

M. VILLEMMAIN :

*J'ai personnellement compris, Raymond étant probablement plus habilité que moi, que « PI » dans GEMAPI ne concerne pas le nombre 3,14116, mais il s'agit de l'inondation par un cours d'eau, quel que soit le cours d'eau. Le Thérinet est concerné, l'Oise est concernée. Cependant, l'eau de ruissellement n'est pas un cours d'eau. Et le SIVT, aussi bien que l'Agence de bassin, dans le cadre de la GEMAPI, ne dispose pas de la responsabilité « ruissellement ».*

M. GALLIEGUE :

*Si, ils peuvent la prendre...*

M. VILLEMMAIN :

*Ils peuvent la prendre, ils n'en disposent pas. Attends.*

M. GALLIEGUE :

*L'ACSO, pour nous, la Communauté de communes, nous leur donnons la compétence du ruissellement. Ils n'en disposent pas automatiquement.*

M. VILLEMMAIN :

*Oui, Raymond, je dis bien que l'Entente et le SIVT ne disposent pas de la compétence. Cela nécessite que nous leur transférons cette compétence, mais à un moment donné, avant de la transférer, il est nécessaire que nous en disposions. Et actuellement, elle est morcelée. Il est impératif que nous y réfléchissions.*

*La situation est complexe, elle n'est pas aussi facile. Autant, l'eau qui tombe ruisselle facilement, autant, pour aller dans ce sens-là, rien n'est facile. Michel.*

M. BLARY :

*Oui, Jean-Claude. Je souhaiterais aborder à nouveau le problème de ruissellement. En effet, j'ai retrouvé un dossier concernant Thiverny lors d'une coulée de boue qu'a subie la commune il y a de nombreuses années. À cette époque, le Sous-préfet était intervenu et avait transmis des préconisations après une étude qui a été effectuée de ruissellement, et des préconisations de protection ont été effectuées auprès des agriculteurs selon lesquelles ils devaient cultiver dans un certain sens et ne pas labourer en bordure de versant, ce qu'actuellement, ils n'effectuent toujours pas. J'ai un voisin qui est allé prendre des photos. Ils devaient également s'occuper des haies, comme ils disposent également de bois qui viennent à côté des habitations, ils devaient mettre également des... je ne me rappelle plus leur appellation... des croisés de... des fascines. J'ai retrouvé le courrier, ils devaient effectuer cela, rien n'a été effectué. Ainsi, je vais soumettre un petit rappel auprès du propriétaire, il s'agit de Madame LECLERC à Thiverny, qui possède de nombreux terrains sur le plateau, entre autres. J'ai ainsi retrouvé ce dossier, et je prévois de m'en servir et nous effectuerons un état des lieux. Si cela peut être utile pour Raymond ou pour Frédéric, je pourrais le fournir.*

M. BESSET :

*Je veux bien de l'étude.*

M. BLARY :

*J'essaierai de retrouver son intégralité ainsi que le dossier qui a été monté.*

M. VILLEMMAIN :

*D'accord.*

M. BESSET :

*Nous avons réalisé cela avec le SIAE, qui était le syndicat avant la fusion avec l'ACSO et qui a effectué une étude importante également, qui n'a pas dû être complètement mise en œuvre, comme il s'agissait de l'époque à laquelle le SIAE s'est divisé en deux. Cependant, je suis déjà en connaissance du fait que vos services les possèdent. Et si je comprends bien, d'ailleurs, cette démarche vous aiderait dans un schéma de ruissellement urbain qui y ait un volet rural, en termes de recherche de subventions ou autres. Il semble qu'il existe tout de même un alignement de planètes.*

M. VILLEMMAIN :

*Nous ne traitons pas complètement la problématique, mais nous irons dans ce sens. La seconde nouvelle importante est que j'ai rencontré Lucien BOUCHER. Lucien ? Alain BOUCHER.*

M. VILLEMMAIN :

*Il s'agit d'un ancien collègue qui était maire d'un petit village du Beauvaisis et il s'agissait également d'un collègue des télécommunications. J'ai rencontré Alain BOUCHER avec une partie de son Conseil municipal, une partie de ses adjoints. J'allais dire qu'il existe un accord complet de la part de Monchy-Saint-Éloi à partir de la CCLVD et venir chez nous. Il existe de nombreux points communs, le travail avec le lien très fort qui existe entre la*

*Commune de Monchy-Saint-Éloi, Nogent-sur-Oise et Villers-Saint-Paul : le fait que, par exemple, la circonscription de l'Éducation nationale est la même, les habitants de Monchy-Saint-Éloi se tournent vers le bassin de l'ACSO pour de nombreuses démarches, pour le travail, pour les transports en commun et autres. L'adhésion de Monchy-Saint-Éloi à notre projet de territoire est presque totale et elle commence déjà à étudier comment elle pourrait développer certains axes de notre projet de territoire sur son territoire, comme tout ce qui concerne l'espace naturel sensible. Par « adhésion presque totale », j'entends que le seul point qui a suscité une légère interrogation pour elle concerne l'avenir du château dans la mesure où elle avait pour projet d'en faire un centre de formation autour de tout ce qui concerne le transport. Je pense que, comme il existe déjà un important pôle « transport », et tels étaient mes propos au Maire de Monchy-Saint-Éloi, Alain, il n'est pas question de démanteler ce pôle qui est un pôle connu et reconnu, attractif et qui est une force pour le bassin d'emploi, mais qu'à l'inverse, nous pouvons analyser comment travailler à le développer, et également, comment, dans le cadre d'un campus de la formation portant sur le bassin creillois, nous pourrions disposer d'un campus sur deux sites, avec des fonctionnalités différentes pour disposer probablement d'un lieu de séminaires, de colloques et autres, cela, abordé rapidement, dans le cadre du château, et de plus, avec le centre de formation actuel qui pourrait également être développé, ainsi qu'un centre de formation tel qu'il en existe au sujet des nouvelles technologies et de l'industrie sur le bassin creillois autour de Gournay, ici, dans le quartier. Je vous propose ainsi que nous effectuions un rapport au Conseil communautaire, que nous ajoutions un vœu concernant l'adhésion de la Commune de Monchy-Saint-Éloi à l'ACSO, vous en aviez disposé sur table. Cette délibération est une délibération de principe qui nous permettra à Alain et à moi-même de rencontrer la Préfète pour que la procédure dérogatoire soit adoptée dans le but d'accélérer le processus. En effet, Monchy-Saint-Éloi souhaiterait que cela soit réalisé avant les élections municipales, et le mieux serait que cela débute en date du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il s'agit donc d'une délibération de principe qui nous permet de nous rapprocher de Madame la Préfète afin de lui demander cette procédure dérogatoire avec la convocation de la CDCl. La procédure dérogatoire est, en effet, le vote en intercommunalité et non plus le vote de toutes les communes, aussi bien celles de l'ACSO que celles de la CCLVD et cela nous évite de nous impliquer dans le désordre de la CCLVD. En effet, « heureux celui qui retrouve ses petits là-bas ». Voilà en ce qui concerne ce rapport. Je trouve cela bien parce que cette Commune fait partie de l'Agglomération. L'autre fois, je me suis trompé en sortant, j'ai oublié de tourner à Villers-Saint-Paul, je me suis retrouvé à Monchy-Saint-Éloi. Je me demande comment...*

M. WEYN :

*Je suis du même avis concernant le ruissellement de la CCLVD vers l'ACSO.*

M. BESSET :

*Évidemment, cela me convient concernant le principe, il s'agit d'une commune de 2 000 habitants dont, effectivement, nous hésitons à dire si elle se situe dans le périmètre périurbain distant ou le périmètre rural proche, mais en tout cas...*

*Voilà. Je ne voulais pas l'exprimer moi-même, mais ceci dit, cela peut renforcer le pôle des petites communes d'équilibre de cette belle agglomération. J'ai cependant une question technique, la procédure prévoit tout de même un passage à la commission départementale de coopération intercommunale. L'avis de cette commission va-t-elle nous lier ou savons-nous s'il est juste consultatif ?*

Bureau communautaire du 15 mai 2024

M. VILLEMMAIN :

*Non, il n'est pas consultatif, il est décisionnaire.*

M. BESSET :

*Et nous pouvons penser que cela peut passer... J'ignore les grands équilibres de cette commission, mais...*

M. VILLEMMAIN :

*Jusqu'à ce jour, oui, ou alors, il s'agit d'un coup fourré parce que jusqu'à ce jour, en tout cas, depuis que j'y siége, nous respectons les volontés de la Commune et de l'intercommunalité accueillantes. J'ignore qui est le deuxième assesseur, sachant que je suis le premier assesseur, et qui est le second ? S'agit-il d'une personne de droite ?*

M. BOSINO :

*Qui est le Président de la CDCI ?*

Mme LEJEUNE :

*La Préfète.*

M. VILLEMMAIN :

*La Préfète ? Toujours ? Non, un président a été élu. Oui. Je ne suis plus au fait.*

Mme LEJEUNE :

*En même temps, nous n'avons pas réuni la CDCI depuis...*

M. VILLEMMAIN :

*Que nous avons voté... Non, mais nous l'avons réunie après 2020 pour la mise en place.*

Mme LEJEUNE :

*Mais elle devra effectuer à nouveau des désignations, étant donné que CAYEUX n'est plus maire depuis le temps.*

Mme LEJEUNE :

*Ainsi, la droite devra désigner à nouveau une personne.*

M. VILLEMMAIN :

*Bien, cela nous permettra d'avancer plus vite.*

Bureau communautaire du 15 mai 2024

M. VILLEMMAIN :

*Oui, il y siège, mais il n'est pas membre du Bureau.*

Mme LEJEUNE :

*Je me pose la question vu la restreinte.*

M. BOSINO :

*Voilà ce que j'affirmais, à partir du moment où les intercommunalités sont du même avis, je ne vois pas la CDCI aller à l'encontre de cela.*

M. LE PAPE :

*Il n'est pas question des deux intercommunalités, mais de la Commune et l'Intercommunalité.*

M. VILLEMMAIN :

*Oui, les deux intercommunalités, il n'est pas sûr qu'elles soient du même avis. Il s'agit de la Commune et de l'Intercommunalité qui doivent être du même avis.*

M. LE PAPE :

*Et la Préfète.*

## **24B032 - AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU COMITE DEPARTEMENTAL OISE ATHLETISME**

M. VILLEMMAIN :

*Bien. L'ordre du jour, vous pouvez voir le calendrier sur table. Si vous avez des remarques, vous nous les signalerez, surtout pour les réunions de commission. Nous passerons plus tard les rapports de Catherine en une fois. Elle dispose de trois rapports dans tout l'ordre du jour, parce qu'elle devra s'absenter vers 10 h 50.*

*J'apporterai une remarque par rapport au calendrier, vous avez à l'esprit qu'il s'agit de l'atelier « pacte fiscal et financier et transferts de compétences », il n'est pas noté ainsi, toutefois, je rappelle que la date prévue est le 22 mai, ici même à l'ACSO, à 19 h 30. Il s'agit d'un atelier qui sera, à la demande du Président, divisé en deux groupes : un groupe travaillant sur les transferts de compétences, et un autre travaillant sur les aspects financiers et fiscaux, avec une restitution des réflexions, des propositions en séance plénière. Et la dernière fois que cela avait été discuté collectivement, le principe adopté était que les maires pouvaient être accompagnés d'un ou deux membres de leur équipe municipale en charge des délégations des finances ou de politique publique, à vous d'apprécier. Afin de bien organiser ces deux ateliers, il serait appréciable que nous puissions obtenir les confirmations de la venue des élus dans un délai, maintenant, relativement proche. Effectivement, le 22 mai sera la semaine prochaine. Oui. Il s'agit de la proposition qui a été faite par le Président, d'éclater en deux groupes différents, mais avec convergence des travaux des deux groupes, en fin de soirée.*

M. BOSINO :

*Au sujet de l'agenda, je dispose de deux remarques. La première concerne l'atelier. J'entends le programme, mais pourquoi cela est-il programmé à 19 h 30 ? Prévoyons-nous une séance de nuit ? Il est sujet d'atelier, d'une séance plénière. Quel est l'objectif en termes d'horaire ? Je trouve que cela n'est pas vraiment raisonnable. Si le but est d'assister à une réunion qui durera quatre ou cinq heures, je le dis sincèrement, je m'en irais au bout de deux heures. Cela n'est pas sérieux. Travailler sur des sujets semblables dans ces conditions n'est pas sérieux. Si l'objectif est une réunion qui dure quatre ou cinq heures, il n'est pas la peine d'imaginer que je resterai jusqu'à la fin. Je l'affirme. Je préfère l'annoncer maintenant, et de plus, en débutant à 19 h 30.*

*Mon deuxième sujet concernant l'agenda concerne la signature du contrat de ville. Je constate que la période indiquée se situe entre la fin du mois de juin et le début du mois de juillet. Nous ne serons pas prêts à cette période pour la signature, sachant qu'il est nécessaire que le contrat passe en Conseil communautaire, celui de la fin du mois de juin, et ensuite, il doit passer en conseils municipaux. À mon avis, la signature s'effectuera plutôt au mois de septembre.*

M. LE PAPE :

*Il vous revient d'apprécier à quel moment vous souhaitez signer avec l'État.*

M. BOSINO :

*De toute manière, la procédure est très formelle. Nous pourrions effectivement décider de signer avant les vacances, mais il serait tout de même mieux si le contrat est passé dans les conseils municipaux auparavant.*

M. LE PAPE :

*Nous aurons besoin de connaître votre positionnement, afin que nous puissions le communiquer aux services de l'État concernant la période optimale. Nous ne faisons qu'appliquer vos décisions.*

*Je me permets à nouveau une remarque concernant la tenue des réunions avec les élus le soir, je l'ai déjà affirmé précédemment. Je me sens à chaque fois visé, Monsieur BOSINO. J'ai en charge une équipe administrative. Nous n'avons pas non plus vocation à travailler quatre ou cinq heures pendant la nuit, en pleine semaine. Nous nous adaptons à l'agenda et aux disponibilités des élus. Il nous est demandé d'organiser des réunions avec les élus afin de favoriser leur présence à 19 h 30 ou à 19 h 00. L'administration se rend disponible dans le but d'accompagner ce travail important. Si vous préférez tenir des réunions à 14 h 00, en plein après-midi, me concernant et concernant mes équipes, cela nous convient. Quand les ateliers ont été tenus au sujet du pacte de gouvernance et concernant un ensemble de réunions avec les élus, le DGS de l'ACSO n'est pas celui qui organise délibérément les réunions à 19 h 30. Je préfère le préciser, cela est mieux. Je me sens visé. Telle est la raison. Vous me regardez à chaque fois que vous évoquez ces réunions qui se tiennent à 19 h 30. Telle est probablement la raison pour laquelle je me sens visé. Je rappelle qu'il s'agit d'un atelier qui est, malgré tout, très important et qui fait suite à votre demande.*

Mme LEJEUNE :

*Je souhaiterais apporter un élément complémentaire. Nous avons deux présidents d'atelier : Jean-Claude VILLEMAIN et Alexandre OUIZILLE. Ainsi, si l'horaire est proposé à 19 h 30, la raison est telle qu'Alexandre OUIZILLE ne pouvait pas se rendre disponible plus tôt. Telle est la véritable raison de*

Bureau communautaire du 15 mai 2024

*l'horaire de 19 h 30. J'entends ce qui a été dit. J'essaierai d'avancer légèrement l'horaire de la réunion. Si cela est possible compte tenu de son agenda, nous ferons au mieux, si ce n'est pas le cas, l'horaire de 19 h 30 sera maintenu.*

M. VILLEMMAIN :

*Bien. Je marque d'une petite croix. Au sujet du premier rapport concernant l'autorisation d'occupation du domaine public au Comité départemental, Jean-François DARDENNE avait assisté à la conférence de presse concernant les Jeux olympiques s'étant tenue à Beauvais. Il s'agit simplement de la mise à disposition d'un local de bureau dans le cadre de l'ensemble sportif Marie CURIE. Je ne pense pas que quelqu'un manifesterà des oppositions à cela.*

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public au gymnase Marie Curie de l'Agglomération Creil Sud Oise au Comité Départemental Oise Athlétisme à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 dans laquelle le montant de redevance s'élève à 117,03 € par an pour une durée de 12 mois renouvelable une fois ;
- D'autoriser le Président à la signer ainsi que tous les documents y afférents.

#### **24B033 - AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU COMITE DEPARTEMENTAL DE JUDO DE L'OISE (COJ)**

M. VILLEMMAIN :

*Au sujet de l'autorisation du domaine public au Comité départemental de judo, il s'agit d'une délibération similaire, mais auprès du COJ.*

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public au complexe Marie Curie de l'Agglomération Creil Sud Oise au profit du Comité Départemental de Judo de l'Oise à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 dans laquelle le montant de redevance s'élève à 1 404,40 par an pour une durée de 12 mois renouvelable une fois ;
- D'autoriser le Président à la signer ainsi que tous les documents y afférents.

**24B034 - AUTORISATION D'OCCUPATION DU GYMNASSE MARIE CURIE A L'ENTENTE OISE ATHLETISME (EOA)**

M. VILLEMMAIN :

*Monsieur DARDENNE, au sujet de l'autorisation d'occupation du gymnase Marie CURIE à l'ENTENTE OISE ATHLÉTISME, il s'agit de la même problématique de signature de convention.*

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public au gymnase Marie Curie de l'Agglomération Creil Sud Oise à l'Entente Oise Athlétisme à compter du 1er septembre 2024 dans laquelle le montant de redevance s'élève à 117,03 € par an pour une durée de 12 mois renouvelable une fois ;
- D'autoriser le Président à la signer ainsi que tous les documents y afférents.

**24B035 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION APESA VALLEE DE L'OISE**

M. VILLEMMAIN :

*Je passe vite. Monsieur BESSET présentera une subvention à l'APESA.*

M. BESSET :

*L'APESA est une association que nous subventionnons déjà, et qui travaille au sujet des difficultés psychologiques des chefs d'entreprise et de l'accompagnement possible.*

M. BOSINO :

*Existe-t-il le même dispositif en faveur des élus ?*

M. BESSET :

*Il s'agit d'une bonne idée.*

M. BOSINO :

*Il s'agit d'une subvention aux associations qui apportent une aide psychologique aux entrepreneurs. Les salariés ne sont jamais considérés.*

M. BESSET :

*L'un n'empêche pas l'autre.*

M. VILLEMMAIN :

*Des personnes s'opposent-elles à cela ? Je n'en constate pas.*

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver le versement d'une subvention de 3 000 € à l'association Apesa Vallée de l'Oise, pour l'année 2024,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

## **24B036 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ALLIANCE SEINE-ESCAUT**

M. VILLEMMAIN :

*Monsieur BESSET présentera l'adhésion à l'alliance Seine-Escaut.*

M. BESSET :

*Il s'agit d'une association qui prend la suite de l'association Seine-Nord Europe qui avait été initiée, en son temps, par Philippe MARINI, et dont le nom est élargi. En effet, le projet Canal Seine-Nord Europe s'inscrit dans un projet d'autant plus global qui nécessite également des investissements en Belgique et en Allemagne, et qui se nomme Seine-Escaut. Il s'agit de la structure qui nous permettra d'être bien au courant de tout ce qui est réalisé. Permettez-moi une dernière phrase. Cela est justement lié à l'étude que nous avons présentée ici en début de semaine, dans le cadre d'une coopération entre l'ACSO et le SMVB au sujet du potentiel fluvial « marchandises » des cinq ports ou des cinq sites de l'agglomération qui pourraient développer leurs activités. Nous travaillons à ce sujet, et l'étude a fait état d'un grand intérêt de la part de nombreuses entreprises pour nos différents sites. VNF et le Conseil départemental n'ont pu qu'en être témoins.*

M. PERRIN :

*Je dispose d'une demande d'information. Peux-tu, Frédéric, préciser les cinq sites concernés par le transport fluvial ?*

M. BESSET :

*Il s'agit, d'amont en aval, de :*

- Villers-Saint-Paul, avec des perspectives liées, à la fois, au SMDO et à la plateforme chimique,
- Nogent-sur-Oise, avec une activité concernant les céréales et les déchets verts qui pourrait se développer,
- Montataire, proposant le lien à la proximité avec Montataire Industries et les développements en biens d'équipement,
- Saint-Leu-d'Esserent, avec, à la fois, la friche de la CCI, bord à voie d'eau et le port « colis lourd » d'EDF qui est sous-utilisé,
- Saint-Maximin, qui est actuellement le véritable port important de l'agglomération, et qui est orienté vers les matériaux de construction et les déchets inertes.

Bureau communautaire du 15 mai 2024

M. VILLEMMAIN :

*Si personne n'exprime d'opposition, Monsieur ROBERTI présentera la demande de renouvellement d'adhésion.*

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver le renouvellement de l'adhésion à l'association Alliance Seine-Escout pour l'année 2024,
- D'approuver le versement de la cotisation annuelle à l'association, d'un montant de 1 000 €,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

#### **24B037 - DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'ADHESION A L'ASSOCIATION ALLIANCE VILLES EMPLOI (AVE) POUR 2024**

M. ROBERTI :

*Il s'agit du renouvellement d'une adhésion à l'association Alliance Villes Emploi. Il est noté que nous profitons de ce renouvellement d'adhésion à l'association afin d'établir un point des clauses sociales d'insertion qui ont eu lieu. Cette adhésion à Alliance Villes Emploi a pour intérêts majeurs :*

- *de pouvoir échanger avec d'autres acteurs territoriaux au sujet des retours d'expérience et des thématiques liées à l'emploi,*
- *de bénéficier d'outils déjà éprouvés dans d'autres territoires ou des territoires similaires,*
- *d'enrichir les compétences de base nécessaires pour une politique locale souhaitée vis-à-vis de l'emploi,*
- *éventuellement, de participer à des recherches-actions concernant de nouvelles thématiques en matière de formation pour l'insertion,*
- *et de suivre l'actualité du domaine par le biais d'informations transmises par l'association avec un site, une lettre d'information, ainsi de suite.*

*L'adhésion est annuelle et la cotisation de l'année 2024 est d'un montant de 1 776,86 €.*

M. VILLEMMAIN :

*Merci. N'avez-vous aucune question ? Personne ne souhaite-t-il exprimer une opposition ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De valider le renouvellement de l'adhésion de l'ACSO à l'Association «Alliance Villes Emploi » pour 2024 pour un montant de 1776.86€ .

**24B038 - HABITAT GDV - REALISATION DES TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS DE SAINT MAXIMIN \_  
DEMANDE DE SUBVENTION FNADT**

M. VILLEMMAIN :

*En l'absence de Badia ZRARI, je présenterai le rapport concernant les terrains familiaux locatifs. Cela concerne le site de Saint-Maximin. Il ne s'agit pas de création, mais de modernisation et de mise aux normes du terrain des Gens du Voyage. Cela fait partie de nos accords avec la Préfecture afin que ces places soient comptabilisées dans notre schéma d'accueil des Gens du Voyage. Ces derniers n'ont rien demandé, ils ne souhaitent pas que nous touchions à leur terrain, mais nous sommes obligés de procéder aux travaux. Il s'agit donc d'une demande de subvention. Si personne ne s'y oppose, nous ferons le bonheur des personnes malgré elles.*

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De solliciter la subvention auprès de l'Etat au titre du FNADT pour la création des 22 terrains familiaux locatifs à Saint Maximin (études et travaux) au taux maximum de 80 %, soit un montant de demande de subvention de 1 729 728 € HT.
- D'autoriser le Président ou son/sa représentant(e) à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.
- D'imputer les recettes correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget 2024.

**24B039 - OPAH INTERCOMMUNALE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

M. VILLEMMAIN :

*Monsieur BOUKHACHBA présentera le point concernant l'OPAH intercommunale.*

M. BOUKHACHBA :

*Il est question du rapport récurrent pour le renouvellement énergétique des bâtiments individuels ou des copropriétés. Vous avez pu constater, sur l'ensemble des rapports, les maisons et les demandes qui ont été exprimées par les propriétaires, et les copropriétés. Il s'agit simplement de valider les orientations, et surtout, les subventions de la part de l'ACSO, sachant que l'ANA subventionne également.*

M. VILLEMMAIN :

*D'accord. Personne ne s'oppose-t-il à cette attribution de subventions ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'allouer les subventions suivantes :
  - 2 250,00 € à MME WORONIAK – 74 rue Jacques Duclos à Montataire pour l'installation d'une PAC – Isolation des combles – Remplacement des menuiseries.
  - 2 250,00 € à MME FORTES AUZENDA – 26 impasse de la Pommeraye à Creil pour l'Installation d'une VMC – Installation d'une PAC – Isolation extérieure – Remplacement de menuiseries.
  - 2 250,00 € à M. HAFIDAH DINAR – 7 résidence du Lech à Nogent sur Oise pour le remplacement des menuiseries – Remplacement de la porte d'entrée – Isolation extérieure – Installation d'une VMC.
  - 2 250,00 € à M. DRIDER HASSAN – 23 quai d'Amont à Creil pour l'installation d'une pompe à chaleur – Isolation extérieure.
  - 3 250,00 € à M. MARCELIN – 7 impasse Emile Zola à Montataire pour l'installation d'une PAC – Isolation par l'extérieur des murs – Remplacement des menuiseries.
  - 2 250,00 € à M. BENKHEROUF – 9 bis rue Marcel Samba à Creil pour l'isolation des murs intérieurs / extérieurs – Isolation des combles perdus – Isolation du plancher du sous-sol – Installation d'une pompe à chaleur.
  - 3 250,00 € à M. ZAPATA – 8 rue de Picardie à Creil pour le remplacement des fenêtres + volets roulants + porte – Isolation des combles perdus – Isolation extérieure.
  - 1 345,00 € à MME DUVAL MARTINE – 84 rue Victor Hugo à Montataire pour le remplacement de la douche.
  - 2 500,00 € à M. ET MME AKALAI – 25 rue de Gournay à Creil pour la création d'un nouvel espace douche et lavabo au rez-de-chaussée.
  - 2 000,00 € à M. CHARROUF – 15 rue Blériot à Creil pour un conventionnement ANAH LOC 2 d'un logement.
  - 57 374,93 € à la COPROPRIETE 1-6 RUE LUCILE à Creil pour la mise en sécurité des planchers (étalement) – Réfection et isolation des planchers – Mise en sécurité des installations électriques - Réalisation de travaux induits de 2nd œuvre dans les parties privatives (électricité, plomberie, cloisons, revêtements).
  - 1 877,25 € à la COPROPRIETE 18 RUE DESPINAS à Creil pour des travaux d'urgence dans la cage d'escalier et prévoir la réfection des planchers des deux logements impactés.
- De mettre en œuvre la caisse d'avance pour les demandeurs l'ayant sollicitée :
  - MME WORONIAK pour un montant de 33 972,11 €
  - MME FORTES AUZENDA pour un montant de 33 118,00 €
  - M. HAFIDAH DINAR pour un montant de 31 675,67 €
  - M. DRIDER HASSAN pour un montant de 45 389,86 €
  - M. MARCELIN pour un montant de 41 250,00 €
  - M. BENKHEROUF pour un montant de 51 901,18 €
  - M. ZAPATA pour un montant de 24 469,14 €
  - MME DUVAL MARTINE pour un montant de 5 689,00 €
  - M. ET MME AKALAI pour un montant de 17 171,68 €
  - LA COPRO 1-6 RUE LUCILE pour un montant de 29 349,00 €

**24B040 - NPNRU - CONVENTION ENTRE L'ACSO, EOHS, CLESENCE, CDC HABITAT ET L'OPAC DE L'OISE POUR L'EXPLOITATION DES DONNEES D'OCCUPATION DU PARC SOCIAL**

M. VILLEMMAIN :

*Jean-Pierre présentera le NPNRU.*

M. BOSINO :

*Nous avons déjà voté une délibération similaire à celle-ci lors du précédent Conseil. Il s'agit de permettre l'accès à un certain nombre de données concernant l'habitat au cabinet qui travaille au sujet du relogement des personnes concernées par l'ANRU. Un des bailleurs ne faisait pas partie de ces bureaux d'étude : EOHS. Il s'agit d'un des bailleurs qui n'étaient pas compris dans le périmètre.*

M. VILLEMMAIN :

*D'accord. Personne ne souhaite-t-il apporter d'observation ? Dans le cas où aucune opposition n'est exprimée, passons au point suivant.*

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver l'élargissement de l'étude de peuplement, menée par le cabinet EOHS à l'échelle des quartiers NPNRU, à l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville du territoire.
- D'approuver la signature des conventions entre l'ACSO, EOHS et les trois organismes d'HLM Clésence, CDC Habitat, et l'OPAC de l'Oise afin d'élargir son périmètre d'étude sur le peuplement à l'ensemble des quartiers prioritaires de la ville de l'ACSO en s'appuyant sur l'exploitation des données d'occupation du parc social desdits bailleurs au 1er janvier 2022,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer lesdites conventions entre l'ACSO, EOHS et les trois organismes bailleurs - Clésence, CDC Habitat, et l'OPAC de l'Oise

**24B041 - STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE - DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA MILDECA**

M. VILLEMMAIN :

*Jean-Pierre, toujours, présentera le point concernant la stratégie territoriale de sécurité et prévention de la délinquance.*

M. BOSINO :

*Il s'agit, ici, d'une action expérimentale, en quelque sorte, mais la MILDECA, pour tout le monde, est la mission interministérielle portant sur les questions de prévention de la toxicomanie. Il s'agit, dans le cadre du CISPD, de lancer une action plus ou moins expérimentale à Creil et à Villers-Saint-Paul, afin de lutter et travailler à la prévention de l'entrée dans la toxicomanie, avec ce programme qui est nommé LIMIT'S. Il s'agira encore de trouver un nom, il est question de limiter la participation des*

Bureau communautaire du 15 mai 2024

*jeunes au trafic. Cela est important. Cela concerne l'entrée dans la consommation et l'entrée dans le trafic. Malheureusement, cela va souvent de pair. Nous débutons donc cette expérience à Creil et à Villers-Saint-Paul, étant entendu qu'après, en fonction de l'évolution de la situation, nous déciderons quant à l'élargissement de la zone d'action.*

M. VILLEMMAIN :

*D'accord. Si personne ne souhaite davantage de précision, et en cas d'absence d'opposition, je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver la mise en œuvre d'un programme d'actions de prévention de l'entrée des jeunes dans les trafics, pour 2 années à compter de l'automne 2024 ; projet reposant sur trois approches :
  - Une approche en direction des professionnels dans l'objectif de mobiliser une dynamique partenariale permettant la mise en œuvre d'actions concrètes.
  - Une approche globale en direction des jeunes, des parents et des habitants, dans l'objectif de créer un environnement protecteur pour toutes et tous.
  - Une approche spécifique en direction des jeunes, en voie de basculement ou impliqués dans les trafics, dans un objectif d'accompagner le désengagement et de proposer des alternatives.
- D'autoriser le Président à solliciter une subvention de 180 000 euros pour ce projet estimé à 256 000 euros dans le cadre l'appel à projets de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) au titre de la « Prévention de la participation des jeunes aux trafics de stupéfiants »,
- D'autoriser le Président à signer les conventions, attestations ou tout autre document permettant la sollicitation de cette subvention de la MILDECA.

#### **24B042 - CARREFOUR DE FEMMES - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS 2024 EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

M. VILLEMMAIN :

*Catherine DAILLY présentera le point au sujet du Carrefour de Femmes.*

Mme DAILLY :

*Il s'agit d'émettre une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets 2024. Elle est adressée à la DRDFE. Le montant du projet est de 20 000 €, et nous demandons une subvention de la moitié de ce montant, soit 10 000 €. Dans le cadre de cette opération, il est prévu, pour permettre cet appel à projets, d'avoir un lieu d'accueil et d'orientation pour les jeunes de 15 à 25 ans. Il s'agit de ce qui nous manquait au départ et qui constituait un blocage pour le projet. Un observatoire des violences portées sur les femmes constitue également un élément intéressant pour le territoire de l'ACSO. Le projet de marrainage fait également partie des éléments intéressants, et sera poursuivi. Le projet est en bonne voie, et nous vous proposons que le Président puisse demander cette subvention.*

Bureau communautaire du 15 mai 2024

M. VILLEMMAIN :

*Personne ne souhaite-t-il de précision ? Personne ne s'oppose-t-il à cette délibération ? Je vous remercie. Attribution de subventions fonds « air bois ».*

Mme DAILLY :

*Je vous prie de m'excuser, puis-je procéder au suivant ?*

M. VILLEMMAIN :

*Je te prie de m'excuser, Catherine.*

Mme DAILLY :

*Il s'agit du rapport 48.*

M. VILLEMMAIN :

*Mise en place d'un partenariat avec le Musée national de l'histoire et de l'immigration. Il se situe dans la deuxième moitié, pratiquement...*

Mme DAILLY :

*Oui, du plan de lutte contre les discriminations. Il s'agit de mettre en place un partenariat avec le Musée national de l'histoire et de l'immigration. Pour cela, l'ACSO s'est dotée d'une collection d'expositions et d'outils pédagogiques qui aborderaient cette thématique qui est bien d'actualité, d'ailleurs. Pour compléter, nous envisageons ce partenariat. Le Musée national d'histoire est situé à Paris, Porte dorée. Nous souhaitons mener des actions de sensibilisation auprès des habitants et des professionnels afin de continuer à lutter contre les stéréotypes liés à l'immigration et aux migrants. Le montant de cette exposition est de 4 080 € hors taxe. Les deux expositions concernées sont les suivantes :*

- *Frontières : cette exposition s'appuie sur des réalités historiques, géographiques, économiques et humaines pour questionner nos représentations de la frontière,*
- *Sortir des cases : elle explore la relation historique entre le développement de la bande dessinée et l'évolution des représentations des mouvements migratoires et des migrants.*

*Voilà ce que nous vous demandons d'approuver.*

M. VILLEMMAIN :

*Personne ne souhaite-t-il s'y opposer ? Je vous remercie. Nous reprenons le cours normal. Non, Catherine dispose encore d'une délibération.*

Mme DAILLY :

*Il s'agit de la fermeture de la MJD. Je suis désolée, je perturbe tout.*

Bureau communautaire du 15 mai 2024

M. VILLEMMAIN :

*De plus, j'ai placé des repères.*

Mme DAILLY :

*Il s'agit du même rapport que celui présenté chaque année, il concerne la fermeture estivale durant le mois d'août, évidemment, pour des questions d'organisation, et également, par rapport au personnel du Tribunal et des permanences qui sont réduites à cette période, et afin de permettre aux agents de l'ACSO de prendre leurs vacances. La période concernée est celle du lundi 5 août au vendredi 23 août. La reprise aura donc lieu le 26 août.*

M. VILLEMMAIN :

*D'accord. Ce rapport est récurrent. Je vous remercie. « Jamais deux sans trois ».*

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver la mise en place, dans le cadre du projet Carrefour de femmes, des actions suivantes estimées à un coût total de 20 000 euros :
  - Un lieu d'accueil et d'orientation (LAO) pour les jeunes femmes (15-25 ans) victimes de violences sexistes et sexuelles,
  - Un Observatoire des violences faites aux femmes pour le territoire de l'ACSO,
  - Un programme de marrainage pour accompagner les jeunes-filles dans leur parcours professionnel.
- D'autoriser le Président à solliciter 10 000 euros de subvention pour lesdites actions dans le cadre de l'appel à projets 2024 de la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité, au titre du programme budgétaire 137, pour le déploiement du projet Carrefour de femmes,
- D'autoriser le Président à signer les conventions, attestations ou tout autre document permettant la sollicitation des subventions relevant de l'appel à projets 2024 Egalité entre les femmes et les hommes de la DRDFE (BOP 137),
- D'imputer les recettes correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget 2024.

#### **24B043 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION FONDS AIR BOIS**

M. VILLEMMAIN :

*Attribution de subvention du fonds « air bois ». Il s'agit de la subvention que nous versons aux habitants de notre agglomération qui émettent la demande pour remplacer un poêle ou d'autres moyens de chauffage. En cas d'absence d'opposition... Il s'agit également d'une délibération récurrente.*

Bureau communautaire du 15 mai 2024

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'allouer, au titre du fonds air bois, les subventions suivantes :

Bénéficiaire	Opération	Montant	Subvention
Madame DOS SANTOS FERNANDES	Installation d'un poêle à bois Flamme verte 7 étoiles en remplacement d'un foyer ouvert	5 916,11 €	1 500 €
Monsieur Philippe BASSELIN	Remplacement d'une cheminée à foyer ouvert par un poêle à bois Flamme verte 7 étoiles	7 285 €	1 500 €

#### **24B044 - PARTICIPATION DE L'ACSO AU PROJET "MIEUX CONNAITRE POUR MIEUX AGIR SUR LA QUALITE DE L'AIR EN HAUTS DE FRANCE" AQAH**

M. VILLEMAIN :

*Participation de l'ACSO au projet « Mieux connaître pour mieux agir sur la qualité de l'air en Hauts-de-France ». Nous vous proposons de continuer la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique de notre territoire afin de préserver, voire d'améliorer la qualité de l'air, comme étant un objectif stratégique de notre Agglomération. Nous considérons également que l'ATMO a une mission d'accompagnement de nos collectivités, donc doit nous accompagner. Le projet permettra de travailler sur plusieurs polluants sensibles au sein du territoire de l'ACSO, dont les pesticides (PFAS), les microplastiques et les particules ultrafines, ainsi que les pollens qui, bien qu'ils soient naturels, sont quand même source d'ennuis. J'ai appris que, maintenant, avec les PFAS, les PFOS existent également. Bientôt, nous aurons les « PFES » et les « PFIS ». Je dis cela, mais la situation est tout de même... Du remue-ménage a été effectué ici et là, avec les PFAS dans la cervelle des poissons, mais en fait, il s'agissait des PFOS, et les PFOS ne sont pas utilisés sur le site de Villers-Saint-Paul. Une pollution existe en amont, que nous découvrons dans le bassin creillois. Nous cherchons une chose, nous en trouvons une autre. Pour ma part, j'ai cherché du plomb, je trouverai probablement de l'or. Concernant « Mieux connaître », si personne ne s'y oppose, nous mettons cela en route.*

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver la participation de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise au projet AQAH « Mieux connaître pour mieux agir sur la qualité de l'air en Hauts-de-France » ;
- D'approuver la participation financière de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise à hauteur de 21 000€ répartis sur trois ans soit 7 000€ par an ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes se référant au projet.

Procès-verbal du Bureau communautaire du 15 mai 2024

#### **24B045 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION FNCCR**

M. VILLEMMAIN :

*Renouvellement de l'adhésion à la FNCCR. Il s'agit de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies. Nous vous demandons le renouvellement de cette adhésion. Je pense que nous devons être quelques communes à être adhérentes à cette fédération.*

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De renouveler l'adhésion à la FNCCR, pour un montant estimatif de 3300€ TTC;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents en lien avec ce renouvellement et sa mise en œuvre.

#### **24B046 - FOURNITURE ET LIVRAISON D'UNE BENNE A ORDURES MENAGERES POUR LA COLLECTE EN PORTE A PORTE DES DECHETS : ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC**

M. VILLEMMAIN :

*Madame ROSE MASSEIN présentera le point concernant la fourniture et la livraison d'une benne à ordures ménagères.*

Mme ROSE MASSEIN :

*Suite à la CAO de ce matin, nous proposons d'attribuer le marché de la fourniture et de la livraison d'une benne à ordures ménagères pour la collecte des déchets à l'entreprise SEMAT, qui devrait arriver dans les deux prochains mois.*

M. VILLEMMAIN :

*60 jours. En l'absence d'opposition à la venue de cette benne à ordures... Je signale, comme j'ai demandé des renseignements à ce sujet, si cela n'allait pas pénaliser le service, pendant la commission, et à première vue, nous avons deux bennes de retour qui étaient en réparation, dont une devra être livrée ce jour ou demain, disons, cette semaine, et l'autre devra être livrée quelques jours plus tard. À ce jour, nous avons une benne en location. Cela nous en fait tout de même deux, et nous aurons bientôt trois mulets, autrement dit, des bennes qui peuvent servir lorsque d'autres tombent en panne. Nous pouvons ainsi attendre 60 jours pour la livraison de la benne par SEMAT pour... Nous arrêterons ainsi de louer une benne. Nous en aurons une à disposition. Nous sommes donc revenus, d'après l'administration, à un étiage tout à fait normal de nos bennes.*

M. BOSINO :

*D'ailleurs, Jean-Claude, si tu me le permets, j'en profite pour remercier le service. Je pense à Fabienne. Effectivement, juste avant... vers le 1<sup>er</sup> mai, juste auparavant, des personnes avaient appelé à l'ACSO, avaient sorti leurs encombrants. Il s'agissait certainement d'un déménagement. Ces personnes ont tout bien réalisé, y compris le papier à la fenêtre, et personne ne passait, car la benne était en panne, justement. Nous avons téléphoné, car cela allait rester tout le week-end, avec le 1<sup>er</sup> mai, sur le trottoir, et rien n'est plus désastreux, en termes d'image. Les gens téléphonent, ils mettent bien le*

Bureau communautaire du 15 mai 2024

*papier, et ainsi de suite, sur la place de la mairie, qui plus est, juste à proximité de la banque, et personne ne passe. Donc, nous avons téléphoné. Fabienne et Titouan LEMARECHAL sont venus, avec un autre agent, ramasser les encombrants. Telle est la raison pour laquelle je souhaite les remercier.*

M. VILLEMMAIN :

*Nos cadres font tout, dans ce cas.*

M. LE PAPE :

*Ils font preuve d'un très fort engagement, effectivement.*

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver la décision de la CAO du 15 mai 2024 qui a attribué le marché public relatif à la fourniture et la livraison d'une benne à ordures ménagères pour la collecte des déchets en porte à porte à l'entreprise SEMAT pour son offre variante ;
- D'autoriser le président à signer le marché public, tout document y afférent et les avenants ultérieurs d'un montant inférieur à 5 % par rapport au montant du marché initial.

**24B047 - CARNAVAL DES POSSIBLES : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT POUR LA PROMOTION DES INITIATIVES EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CITOYENNE SUR LE TERRITOIRE DE L'ACSO ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE DEPLOIEMENT DU FESTIVAL LE CARNAVAL DES POSSIBLES**

M. VILLEMMAIN :

*Monsieur MARTIN n'étant pas là, je présenterai le point concernant le Carnaval des possibles : renouvellement de la convention cadre. Là également, il s'agit d'une délibération récurrente. Il est question de mise en place d'initiatives en faveur de la transition écologique. Je ne pense pas que des oppositions seront manifestées au renouvellement de cette convention.*

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'autoriser le président à signer la convention cadre de partenariat entre l'ACSO et le Carnaval des possibles en annexe,
- D'attribuer une subvention à l'association Carnaval des Possibles de 5 000 € pour l'année 2024.

## **24B048 - ASSOCIATIONS : DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE**

M. VILLEMMAIN :

*Nous avons terminé le premier tome. Nous passons au deuxième. S'agissant du point concernant les associations : demandes de subvention auprès de l'Agglomération Creil Sud Oise, il est question de toute une série de subventions en direction d'associations. Vous disposez de la liste, je ne la rappellerai pas, mais une petite dizaine d'associations sont concernées, me semble-t-il. Il s'agit plutôt d'une vingtaine d'associations, me semble-t-il, qui sont aidées par l'ACSO dans cette délibération. Personne ne s'oppose-t-il à ce que nous aidions ?*

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- de valider l'octroi des subventions dites « libres » de la manière suivante :
  - Association pour la Mémoire Ouvrière et Industrielle du Bassin Creillois (AMOI) : **1920 €**
  - COVAL : **1000 €**
  - Le lien Cramoisien : **2000 €**
  - Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) OISIS : **2500 €**
  - Centre Georges BRASSENS : **1000 €**
  - Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance (ANACR): **200 €**
- de valider l'octroi des subventions dites « récurrentes » de la manière suivante :
  - AMEM : **5 500 €**
  - Sauveteurs de l'Oise : **7 000 €**
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent à ces demandes de subvention

## **24B049 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES**

M. VILLEMMAIN :

*Il s'agit d'une délibération similaire à la précédente, mais en direction des associations sportives. Je signale simplement que nous votons une subvention au R.C.C.A pour l'organisation de l'ACSO Cup, un tournoi de football de jeunes footballeurs, mais que la presse a reçu une lettre selon laquelle l'ACSO Cup ne pourrait pas avoir lieu, le R.C.C.A n'ayant pas trouvé les financements possibles. Nous la votons donc, mais nous ne la verserons, bien entendu, que si le tournoi de football se tient. Non, il ne s'agit pas de la CAN.*

M. VILLEMMAIN :

*Non, il s'agit d'un tournoi de football de la catégorie U-9, autrement dit les enfants, ceux qui étaient autrefois appelés les « poussins », avec des clubs comme Reims, Marseille, Arsenal, un club belge et la Juventus entre autres. La CAN concerne des joueurs de football de l'agglomération qui se forment par équipes de sept, et qui jouent sur un demi-terrain, et qui se donnent le nom d'un pays, comme lors de la Coupe d'Afrique, et bien entendu, avec la participation d'une équipe de France, qui ne se situe pas en Afrique, comme tout le monde le sait. Cela a lieu entre Creil et Montataire.*

MME LEJEUNE :

*L'année dernière, cela se jouait entre Nogent-sur-Oise et Creil.*

M. BESSET :

*Puis-je apporter deux remarques ?*

M. VILLEMMAIN :

*Oui, évidemment.*

M. BESSET :

*Ma première remarque porte sur une association qui ne fait pas partie de cette liste, mais dont je me rappelle que les années précédentes, elle avait pu formuler sa demande. Il s'agit de la Croix-Rouge, que je trouverais intéressante par rapport à nos discussions concernant la gestion de crise, afin qu'une aide soit tout de même apportée. Je sais qu'un lien particulier avec les Sauveteurs de l'Oise existe. Il est nécessaire que cela ne se délie pas, mais souvent, nous avons besoin de tout le monde. J'ignore si elle est arrivée jusqu'à Cramoisy, mais je lui ai demandé de venir à Cramoisy. En effet, elle m'avait contacté afin de savoir si j'avais des besoins, et je l'ai redirigée vers toi.*

M. VILLEMMAIN :

*Premièrement, il est nécessaire que l'association émette une demande de subvention, mais nous sommes en train d'étudier le sujet. Je pense que des projets se préparent pour plus tard, il me semble.*

M. BESSET :

*Cela peut attendre un an. L'association dispose d'assez de réserve, mais il s'agit d'un partenariat qui pourrait être intéressant.*

M. VILLEMMAIN :

*Il est nécessaire qu'elle nous fasse parvenir une demande de subvention.*

M. BESSET :

*Elle avait formulé une demande il y a deux ou trois ans, je me souviens, au début de cette mandature, mais elle ne l'a probablement pas renouvelée. L'autre remarque, et je ne souhaite pas souffler sur des*

Bureau communautaire du 15 mai 2024

*braises, porte sur l'association Solidarité sans papiers. Elle a formulé une demande, et apparemment, il n'est pas prévu de les aider. Je collabore avec cette association, je la trouve sérieuse.*

MME LEJEUNE :

*Je pense qu'elle ne remplissait pas les conditions, si ?*

M. VILLEMMAIN :

*Je l'ignore.*

M. LE PAPE :

*« Sans papiers », cela sort de notre champ de compétence, par rapport à nos règles que nous avons adoptées quant au versement de ces subventions, en rapport avec le sport, la culture, les événements culturels.*

M. BESSET :

*Je vois également les anciens combattants. Il ne s'agit pas forcément plus d'une compétence, l'une que l'autre.*

M. VILLEMMAIN :

*Oui. La commission est celle qui propose. Nous disposons, bien entendu, mais la commission est celle qui... et telle est la raison pour laquelle je présente la subvention du R.C.C.A qui est passée en commission et qui a été adoptée par la commission en tant que proposition. Par ailleurs, nous avons nos règles. Une subvention, étant demandée pour un objet, si l'objet n'a pas lieu, on ne verse pas la subvention. Voilà. Mais nous pouvons réfléchir quant à la manière dont nous pouvons aider Solidarité sans papiers.*

M. BESSET :

*Cela tourne autour du thème du logement et de l'habitat, donc la situation est particulière, comme vous le savez bien mieux que moi, mais il ne s'agit pas complètement d'une compétence en dehors de nos centres d'intérêt. Mais je ne reviens pas sur ce qui est déjà instruit par une commission.*

M. VILLEMMAIN :

*D'accord.*

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- d'attribuer les subventions suivantes :
  - 1 000 € à l'association Randonnée Nogent Villersoise pour l'organisation des balades/randonnées sur les villages de Saint-Maximin, de Cramoisy et de Saint-Vaast Les Mello

- 650 € à l'ENO pour l'organisation du regroupement Handy-Rowing.
- 1 200 € à l'ENO pour ses déplacements sur sites afin de promouvoir l'activité de l'aviron.
- 500 € à l'Association ESPORT COMMUNITY pour le Tournois E-can et E-coupe d'Europe.
- 1 500 € au R.C.C.A pour l'organisation de l'ACSO cup.
- 1 000 € à l'association Dojo Creillois pour l'organisation de la « plate-forme KATA ».
- 2 500 € à l'association 24Carats pour l'organisation de la « CAN'OISE ».
- 3 000 € à l'association des Sauveteurs de l'Oise pour l'organisation de la 50<sup>ème</sup> édition de la Traversée de l'Oise à la nage.
- 1 500 € au Club Pugilistique Creillois pour l'organisation du Gala.

**24B050 - DEMANDE DE SUBVENTION DRAC 2024-2025 POUR LE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF QU'(ART)IER RÉSIDENCES-MISSION À DES FINS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE ET DE COHÉSION SOCIALE**

M. VILLEMMAIN :

*Fabrice MARTIN devait présenter le point concernant la demande de subvention DRAC pour le déploiement du dispositif QU'(ART)IER RÉSIDENCES-MISSION à des fins d'éducation artistique et culturelle et de cohésion sociale. Qui pourrait effectuer une présentation à ce sujet ? Tu peux procéder, Sandy.*

MME JACQUOT-COSSON :

*Il s'agit d'un nouveau dispositif qui est proposé par la DRAC pour les quartiers prioritaires de la ville afin de permettre l'implantation de résidences-mission dans ces quartiers. La DRAC nous propose des financements plutôt intéressants afin de pouvoir accueillir deux artistes. Nous aurions une subvention à hauteur de 18 000 €, et pour l'ACSO, l'impact, d'un point de vue budgétaire, serait à hauteur de 9 500 €. Une compagnie nous intéresse d'ores et déjà. Il s'agit d'une compagnie qui se nomme Faubourg 132, qui propose du mobilier urbain. Nous pensons que cela pourrait être intéressant, notamment, pour travailler sur le site de Gournay. Compte tenu de cette opportunité, nous proposons de solliciter la subvention de la DRAC et de nous inscrire dans ce dispositif plus ou moins expérimental et propre aux QPV.*

M. VILLEMMAIN :

*D'accord. N'avez-vous aucune observation à apporter ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Hauts-de-France à hauteur de 18 000 € dans le cadre de son programme QU'(ART)IER.
- D'autoriser le Président à signer la dite demande de subvention et la convention s'y rapportant.

Procès-verbal du Bureau communautaire du 15 mai 2024

**24B051 - DEMANDE DE SUBVENTION A SOLLICITER AUPRES DE LA REGION HAUTS DE FRANCE  
POUR LE DEPLOIEMENT DU PROJET CHAPITEAU-GOURNAY**

M. VILLEMAIN :

*Ensuite, Fabrice devait encore présenter le point suivant. Dans le cadre de la réhabilitation du quartier Gare Gournay-Creil, quartier qui fait partie du nouveau dispositif politique de la Ville, vous savez que nous avons le projet d'occuper temporairement une partie du site Gournay afin d'avoir une animation. Il s'agit, ici, d'une demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France afin de déployer le projet de chapiteau de cirque sur le terrain de Gournay, entre autres. Une école portant sur les matériaux biosourcés sera également à proximité, ainsi que l'accueil de l'association du quartier Gournay. Il s'agit, si je ne m'abuse, de la partie qui est très proche du débouché de la rue Joliot-Curie qui vient de Montataire. Elle est située le long du parking, il s'agit de la première partie qui borde la route. Il s'agit de ranimer, car le temps que nous ayons des projets d'aménagement à cet endroit, il se passera quelques années et beaucoup d'eau sous le pont de Creil. Voilà. Si personne n'exprime d'opposition...*

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De valider la demande de subvention à hauteur de 20 000€ auprès de la Région Hauts de France pour le déploiement du projet chapiteau-Gournay.
- D'autoriser le Président à signer ladite demande de subvention.



Président,  
Jean-Claude VILLEMAIN  
*[Signature]*